



Congés pendant reclassement

Par **vivi601978**, le **15/02/2016** à **11:54**

bonjour,

je viens d'être reconnue inapte à mon poste de travail le 4 février. je suis donc en période de reclassement professionnel. en attendant, je voulais posé mes congés payés car je n'ai aucune ressources financières pour le moment mais mon employeur me certifie que la procédure l'interdit. est ce possible? et dans ce cas, que puis je faire?

je vous remercie par avance.

Par **P.M.**, le **15/02/2016** à **13:22**

Bonjour,

La procédure ne l'interdit pas du tout mais la prise de congés payés exige l'accord de l'employeur...

Vous pourriez être aussi en arrêt-maladie si votre état de santé le nécessite et que le médecin traitant vous en prescrive un...